



Le centre

Le centre canadien pour mettre
fin à la traite des personnes.

Quelques faits sur la traite de personnes à des fins de travail forcé au Canada

La traite des personnes à des fins de travail forcé consiste à exploiter le travail d'une personne pour le profit individuel de quelqu'un d'autre. Bien que n'importe qui puisse être victime de traite à des fins de travail forcé, cette forme d'exploitation touche principalement les travailleuses et travailleurs migrants à faible revenu dans les secteurs de la construction, de la fabrication et de l'agriculture. Un nombre croissant de travailleuses et travailleurs migrants sont victimes de fausses promesses, d'intimidation et d'abus de la part des individus et des entreprises qui les emploient. Mettre fin à cette forme d'exploitation commence par l'éducation et la sensibilisation.

Travailleuses et travailleurs migrants et traite des personnes à des fins de travail forcé

- Le terme « travailleuses et travailleurs migrants » désigne les personnes qui n'ont pas le statut de citoyen ou de résident permanent du Canada, mais qui ont déménagé au Canada pour y travailler.
- 787 225 personnes ont été autorisées à entrer au Canada avec un permis de travail temporaire en 2022.
 - Bien que les travailleuses et travailleurs migrants à faible revenu puissent être employés n'importe où au Canada, la majorité de ces personnes se trouvent en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.
 - Beaucoup de travailleuses et travailleurs à faible revenu arrivent au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) fédéral, qui comprend un volet agricole et le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS).
- Chaque année, le secteur agricole emploie le plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires.
- Les travailleuses et travailleurs migrants sont vulnérables à la traite à des fins de travail forcé en raison de leur statut d'immigration précaire, de leur isolement et des obstacles linguistiques.
- L'économie et la sécurité alimentaire du Canada dépendent des travailleuses et travailleurs migrants.
- Les travailleuses et travailleurs migrants ont des droits au Canada [[anglais](#), [français](#), [espagnol](#)].
 - Le droit de travailler dans un environnement sécuritaire avec l'équipement de sécurité nécessaire et une formation offerte par les personnes ou entreprises qui les emploient.
 - Le droit d'être protégés contre la discrimination, la violence et le harcèlement en milieu de travail.
 - Le droit de porter plainte et de demander de l'aide si leurs droits ont été violés et ce, sans craindre les représailles ou l'expulsion.
- Les lacunes de la politique gouvernementale, la discrimination de la part des personnes et entreprises qui les emploient et les conditions de travail dangereuses exposent les travailleuses et travailleurs migrants au risque d'être exploités.

La population canadienne et la traite des personnes à des fins de travail forcé : [Résultats d'une récente étude menée par le Centre](#)

- Plus de la moitié des Canadiennes et Canadiens (55 %) ne croient pas ou ne savent pas que la traite de personnes à des fins de travail forcé est un problème majeur au Canada.
- 43 % des Canadiennes et Canadiens croient que la traite des personnes à des fins de travail forcé passe forcément par le passage illégal des travailleuses et travailleurs aux frontières. Un



Le centre

Le centre canadien pour mettre
fin à la traite des personnes.

autre 25 % de la population ne sait pas si c'est le cas. En réalité, la majorité des victimes de la traite des personnes à des fins de travail forcé arrivent au Canada par des voies légitimes.

- 93 % des Canadiennes et Canadiens sont en faveur du traitement équitable des travailleuses et travailleurs migrants, mais 85 % ne savent pas comment faire une différence.
- 85 % des Canadiennes et des Canadiens croient que le Canada est une terre de possibilités.

La Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes : 1-833-900-1010

- Confidentielle et respecte l'anonymat de ceux qui appellent
- Fonctionne 24 heures par jour, 365 jours par année.
- Accessible par téléphone, clavardage, formulaire Web et courriel.
- Offre des services dans plus de 200 langues.
- Est indépendante de la police et du gouvernement.
- Se sert d'une approche centrée sur la personne et qui tient compte des traumatismes pour mettre les victimes et les survivantes et survivants de la traite de personnes en contact avec des soutiens et des services d'urgence, de transition et à long terme.

Tout le monde peut aider à mettre fin à la traite des personnes à des fins de travail forcé

- Au Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes, nous recommandons de prendre trois mesures pour inverser le cours de ce problème.
 - **Informez-vous**
 - Les trafiquantes et trafiquants de main-d'œuvre peuvent contraindre des personnes à travailler contre leur gré en recourant à la violence, aux menaces, aux mensonges et aux fausses promesses.
 - **Reconnaissez les signes**
 - Appelez la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes si vous êtes aux prises avec l'une ou l'autre des situations suivantes, ou si c'est le cas d'une personne que vous connaissez :
 - Subir des agressions physiques, de la violence, des menaces ou un manque d'accès à la nourriture
 - Avoir un paiement réduit ou retenu par la personne ou l'entreprise responsable de l'emploi ou du recrutement
 - Avoir des passeports ou des documents légaux retenus
 - Se voir refuser des services médicaux par la personne ou l'entreprise qui vous emploie.
 - **Dénoncez et appelez la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes au 1-833-900-1010**
 - Les victimes de la traite des personnes à des fins de travail forcé peuvent ne pas connaître leurs droits ou peuvent être intentionnellement mal informées afin qu'elles ne demandent pas de l'aide. Si vous sentez que quelque chose ne va pas, encouragez les personnes à risque à appeler la Ligne d'urgence.